



AVIS PUBLIC

RÈGLEMENT N° 01-2021

ENTRÉE EN VIGUEUR

AVIS PUBLIC est par les présentes donné par la greffière de la Ville de La Sarre que lors de la séance e tenue le 15 décembre 2020, le conseil a adopté le règlement suivant :

Règlement no 01-2021 : *Règlement imposant des taxes et exigeant des compensations pour rencontrer les obligations de la ville au cours de l'exercice financier 2021*

Il peut être pris connaissance dudit règlement au bureau municipal de la Ville de La Sarre, situé au 201, rue Principale, à La Sarre.

DONNÉ À LA SARRE
CE 2 FÉVRIER 2021

Valérie Fournier
Greffière